

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-046 Rév 00****L'Organisme d'inspection :****EURL CAB.EX Cabinet d'Expertise et Contrôle
Réglementaire**

BP 240, Cité Mohamed Chaabani 02 N° 15.Hassi Messaoud. Ouargla

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type A) dans les domaines :

- **Contrôles des appareils à pression (APG/APV).**
- **Contrôle des appareils de levage (APL).**
- **Contrôle des appareils électrique (APE).**
- **Produits et composants industrielles (Contrôle non destructif) : (MT/VT/PT).**

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	<ul style="list-style-type: none">- Siege : BP 240, Cité Mohamed Chaabani 02 N° 15.Hassi Messaoud. Ouargla.- Tel : 0661 74 27 39 / 0658 38 28 26- Fax : /- Email : mbedra@cabex.dz / quality@cabex.dz / mohamed.bedra@gmail.com
------------------------	--

Date de prise d'effet : 14 Mars 2022**Date de fin de validité : 13 mars 2025**

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION**Domaine Général : 1. Equipement à Pression**

Domaine d'inspection/ Objet Installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
1. Contrôle des Appareils à pression (APG/APV)	- VT - CND	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant-épreuve - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - -Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesureur d'épaisseur - Endoscope - Poste Ultrason - Aimant permanent - Ruban métré - Torche - Loupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 88-07 du 26/01/1988 - Décret n°90-245 du 18 août 1990 - Décret n°90-246 245 du 18 août 1990 - Norme ISO/EN/NA - Procédure internes

Domaine Général : 2. Electricité

2. Contrôle des appareils électrique (APE)	- VT - Prise de mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant-épreuve - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> - Multimètre - Mégohmmètre - Mesureur de terre - Pince ampèremétrique - Torche 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 88-07 du 26/01/1988 - Décret n°01 -342 du 28/10/2011 - Normes NFC 15/100 ET NFC13/100 - Procédure interne.
---	---------------------------	--	--	--

Domaine Général : 3. Electromécanique

3. Contrôle des appareils de levage (APL)	- VT	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> - Pied à coulisse - Ruban mètre - Brosse métallique - Torche - Loupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 88-07 du 26/01/1988 - Décret n°91-05 du 19/01/1991 - NA 956 2006 appareils de levage-code et méthode d'essais. - Normes ISO 4310 Ed 2009 Code et méthodes d'essai - Procédure interne.
--	------	--	--	---

Domaine Général : 4. PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS

4. Contrôle Non Destructif (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industriels.	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des contrôles Non Destructifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fond contrastant (Fond blanc) - Indicateur ferromagnétique (Liqueur noir) - Electro-aimant permanent - Brosse métallique - Luxmètre - Torche - Loupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 88-07 du 26/01/1988. - Procédure internes. - ASME V - ASME B31.1 - NF EN ISO 9712 - SNT-TC-1A
--	--	--	--	---

4. Contrôle Non Destructif (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industriels.	Contrôle par Ressuage (PT)	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des contrôles Non Destructifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyant - Pénétrant - Révélateur - Thermomètre - Témoin - Brosse métallique - Luxmètre - Torche - Loupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 88-07 du 26/01/1988. - Procédure internes. - ASME V - ASME B31.3 - NF EN ISO 9712 - SNT-TC-1A
	Contrôle visuel (VT)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel des assemblages soudés et surfaces d'installations industrielles, équipements, matériels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Marqueur - Brosse métallique - Luxmètre - Torche - Loupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 88-07 du 26/01/1988. - Procédure internes. - NF EN ISO 9712 - SNT-TC-1A